« Jardin », vous avez dit « jardin »...

Texte et photos d'Odile Lacaille d'Esse

Apparu au Moyen Âge, le terme « jardin » ne semble pas présenter de difficulté sémantique particulière. Défini par l'Académie française comme « un lieu découvert, ordinairement clos, le plus souvent attenant à une habitation, dans lequel on cultive des légumes, on plante des fleurs, des arbres, etc. », il est doté d'une signification analogue dans la plupart des dictionnaires et encyclopédies. Et pourtant : la réalité paraît beaucoup plus complexe et, de ce fait, bien difficile à cerner en quelques mots.

Conçu dans l'esprit du Moyen Âge, le jardin du monastère de Cimiez (Nice) est ceint de beaux murs de pierres.

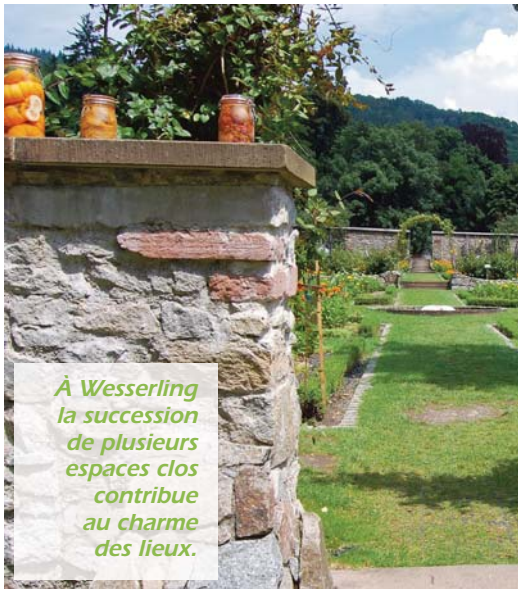

À Wesserling la succession de plusieurs espaces clos contribue au charme des lieux.

Caractérisés par leur clôture, leur fonction – utilitaire ou d'agrément -, la place importante occupée par le végétal ou encore le rôle de l'homme, qui y « *cultive* » et « *plante* », les jardins présentent en fait une diversité de visages qui s'accommode mal d'une rapide description. Incomplètes ou contestables selon les périodes et les lieux, les définitions se trouvent même parfois invalidées par certaines créations… pourtant qualifiées de « jardins » !

Un lieu ordinairement clos

"*Espace clos*", "*terrain généralement clos*", "*lieu* [...] *ordinairement fermé*", "*pièce de terre* [...] *renfermée de murailles*", les dictionnaires paraissent unanimes sur un point particulier : le jardin est clos. Rien d'étonnant d'ailleurs puisque la clôture permet de différencier ce dernier du simple champ cultivable et d'en faire un espace à part dans la nature, qu'elle soit sauvage ou cultivée.

Cette caractéristique trouve sa source dans l'étymologie même du terme. Adopté en France au XII[e] siècle, le mot « jardin » dérive, en effet, du francique *gart* ou *gardo* signifiant "ceinture" ou "clôture" ; utilisé en gallo-romain comme épithète d'*hortus* (*hortus gardinus*), il devient en ancien français *jard* puis jardin.

Imaginaire ou réel, le jardin conserve longtemps la particularité d'être un espace fermé. Dans la Bible, celui du Cantique des cantiques ne reçoit qu'un seul qualificatif :

il est clos. L'Eden, quant à lui, se trouve protégé, après la Chute, par un ange au glaive flamboyant qui en interdit l'entrée : il l'est donc également.
Même constat dans la réalité, en particulier au Moyen Âge où la clôture a tout simplement une fonction pratique, servant à protéger les plantations des bêtes errantes et des maraudeurs. Branches entrelacées (plessis), haies, pieux taillés en pointe ou simples palissades, treillis, barrières et même murs de pierres ou de briques permettent d'isoler un espace établi à la mesure de l'homme et installé à l'abri d'une nature longtemps considérée comme hostile. Profanes ou religieuses, la littérature et l'iconographie de l'époque font aussi la part belle à la clôture, dotée de significations diverses dans le registre de la symbolique (voir encadré ci-contre).
Dès la fin du Moyen Âge pourtant, le jardin s'ouvre sur le monde extérieur. À la Renaissance, si le *giardino segreto*, entièrement ceint de murs et installé à l'écart de la composition principale, se présente comme le prolongement de l'enclos médiéval, l'aménagement de vues et percées sur le paysage permet d'instaurer un dialogue entre création humaine et nature. Quelques décennies plus tard, la perspective longue et le point de fuite à l'infini unissent plus étroitement encore environnement et jardin dans les somptueuses réalisations de Le Nôtre.

La symbolique de la clôture dans la littérature et l'iconographie médiévales

Qu'il soit religieux ou profane, le jardin médiéval, littéraire et iconographique, est toujours clos. Dans le domaine sacré, la clôture peut symboliser la virginité de Marie ou l'intériorité de l'âme. Dans le domaine profane, elle représenterait la difficulté à conquérir la femme aimée.
La clôture permet également de faire du jardin un espace privilégié d'où sont exclues laideur et tristesse. Ainsi, dans le *Roman de la rose* (roman du XIII[e] siècle), les murs extérieurs du « *verger* » sont sculptés et peints de différentes figures considérées comme des obstacles à l'amour courtois : Convoitise, Avarice, Envie, Haine, Félonie, Vilenie… Cette clôture est parfois circulaire, le cercle étant le symbole de la divinité et rappelant la perfection du paradis, parfois carrée ; la dernière forme, évocatrice du domaine terrestre, semble plus appropriée à l'amour courtois. L'évolution des descriptions dans le *Roman de la rose* est, à cet égard, significative. Guillaume de Lorris, qui raconte de manière allégorique une quête amoureuse, évoque un « *verger carré* » ; Jean de Meung, auteur de la seconde partie du roman, transforme cette quête amoureuse en quête spirituelle et modifie la forme du « *verger* » qui, de carré, devient rond.

Entouré d'une haie strictement taillée, un écrin de verdure s'invite dans le parc de Pange (Moselle).

C'est d'ailleurs à cette époque qu'apparaît le haha que généralisent, au siècle suivant, les Britanniques dans le but d'effacer visuellement les limites de leurs parcs pittoresques. Installé autour de la propriété, ce fossé sec, court, profond et souvent maçonné, empêche veaux, génisses et autre bétail d'investir les lieux tout en laissant totalement ouverte la vue sur les prés et champs environnants. En prenant la nature pour modèle, le paysagiste William Kent choisit d'ailleurs d'abolir toute frontière : "*Il franchit la clôture et vit que toute la nature est un jardin*" (Horace Walpole). Plus besoin dès lors d'enclore les lieux, du moins de manière ostensible. Et pourtant ! Sur ce point comme ailleurs, l'éclectisme se manifeste dans les jardins contemporains. Rien de commun, en effet, entre les propriétés totalement ouvertes de nombreuses banlieues nord-américaines et les haies de thuyas impénétrables, véritable "béton vert", longtemps chères aux habitants de l'Hexagone. Une question de tempérament et de sensibilité sans doute.

Alliance du beau et du bon, le « Potager d'un épicurien » à Laquenexy (Moselle).

Joliment paysagé, le jardin botanique du Montet (Nancy) associe fonction éducative et plaisir de la promenade.

Une fonction d'abord utilitaire

Responsable du Potager du Roi à Versailles, Jean-Baptiste de La Quintinie définit le jardin comme "*une pièce de terre [...] destinée soit pour les fruits et le potager, soit pour les fleurs et les arbrisseaux*", accordant ainsi la primauté au jardin utilitaire sur celui d'agrément. Rien d'étonnant : fonction oblige !

Mais l'exemple ne fait pas exception. Dans sa première édition datée de 1694, le *Dictionnaire de l'Académie française* parle d'un "*lieu descouvert [...] dans lequel on seme des legumes*" avant d'ajouter "*des fleurs*" et "*des arbres*", un ordre identique étant d'ailleurs conservé dans l'édition actuelle. En évoquant "*un lieu [...] cultivé, soit pour nos besoins, soit pour nos plaisirs*", l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert, au Siècle des Lumières, respecte une hiérarchie similaire, hiérarchie que confirme le Littré en proposant comme définition "*espace clos d'ordinaire, planté de végétaux utiles ou d'agrément*".

Toujours présente dans les dictionnaires actuels, cette distinction, qui accorde la primauté à l'utilitaire, se justifie historiquement. Si les jardins d'agrément existent depuis l'Antiquité - en Perse, à Babylone, à Rome... - et si les sources littéraires leur accordent une place essentielle, il est évident que les humbles enclos vivriers restent infiniment plus nombreux, au moins jusqu'au XX[e] siècle, en raison des conditions économiques et sociales.

Mais, s'il est le plus souvent vivrier, le jardin utilitaire ne l'est pas seulement et assume d'autres fonctions rarement mentionnées dans les dictionnaires. L'expression possède, en effet, diverses acceptions qui correspondent à autant de vocations différentes. Ainsi sur le plan de l'abbaye de Saint-Gall (IX[e] siècle), qui figure une organisation monastique parfaite au Moyen Âge, l'*hortus* (potager) et le *viridarium* (verger), tous deux à vocation alimentaire, voisinent avec l'*herbularius* voué à la culture des simples, plantes possédant des vertus curatives et donc à vocation médicinale. Au XVI[e] siècle, la naissance à Pise, puis à Florence et Padoue, des premiers jardins botaniques élargit encore la signification du terme en conférant à ces lieux une fonction à la fois scientifique et éducative. Associés à des universités de médecine et organisés selon un tracé qui satisfait des impératifs fonctionnels, ils sont dédiés à l'étude et à la classification des plantes. Plus tard, dans une optique similaire, les jardins d'essai permettront aux botanistes et chercheurs de pratiquer des expérimentations et de tester de nouvelles méthodes culturales ou d'acclimatation.

Récemment, les vocations du jardin utilitaire se sont multipliées. Certains d'entre eux, par exemple, jouent désormais un rôle de conservatoire voué au maintien et à la sauvegarde des végétaux menacés mais aussi des traditions horticoles. Ainsi en est-il du Conservatoire de Lauris (Vaucluse) consacré à la préservation et à la réhabilitation des plantes tinctoriales, durement concurrencées par les colorants de synthèse, ou encore du Conservatoire de la Tomate au château de la Bourdaisière (Indre-et-Loire) qui tente de sauver de l'oubli les variétés victimes de la standardisation des productions.

En s'installant au cœur même des hôpitaux, d'autres jardins utilitaires se font thérapeutiques, tandis que d'autres encore assument une fonction pédagogique en transmettant un savoir de terrain aux jeunes - et moins jeunes - générations. Destinés en particulier au public scolaire, ils accueillent ateliers, sorties et servent parfois de cadre à des réalisations communes.

Encore plus récents, les jardins filtrants permettent, quant à eux, de traiter les eaux usées dans une succession de bassins grâce aux plantes aquatiques et aux micro-organismes. Combinant volontiers utilité et esthétique, ils n'hésitent pas à s'afficher et investissent même les parcs publics comme celui du Chemin de l'Île à Nanterre (photo de couverture).

Au château de la Bourdaisière, le Conservatoire de la Tomate rassemble une collections de plusieurs centaines de variétés.

Dans le potager de Wesserling, l'association de légumes et fleurs permet de reproduire les motifs textiles utilisés jusqu'au XXe siècle par l'industrie locale.

Très ancien, le jardin des simples rassemble des plantes aux vertus thérapeutiques (Salon-de-Provence, château de l'Emperi).

Déclinant le thème des couleurs, le potager Arc-en-Ciel est le fleuron du parc de Bosmelet.

Une distinction pertinente ?

Si la primauté accordée dans les définitions au jardin utilitaire trouve sa justification dans l'importance historique de ce dernier ou dans sa diversité actuelle, la distinction établie entre "*végétaux utiles*" et "*végétaux d'agrément*" semble, en revanche, moins pertinente. Ainsi, depuis longtemps, utilise-t-on les premiers à des fins esthétiques. À l'époque de la Renaissance ou au Grand Siècle par exemple, végétaux aromatiques, simples et plantes potagères s'invitent dans les parterres, comme en témoigne Jacques Boyceau de la Barauderie dans son *Traité du jardinage selon les raisons de la nature et de l'art* (1638) : "*Dedans les planches des parterres et espaces seront les fleurs et les plantes qui y pourront donner grâce, soit les médicinales ou servant aux salades, qui ont de belles qualités pour les embellissements, et font des tapis de belles couleurs*". Aujourd'hui encore, poirées à cardes colorés, choux ou oseille à feuillage décoratif participent volontiers à l'embellissement des jardins. Fleuron de la cuisine traditionnelle lyonnaise, le cardon a même presque disparu des assiettes, préférant jouer les stars - grâce à sa silhouette majestueuse - dans de nombreux aménagements paysagers.

À l'inverse, certaines plantes, cultivées au départ pour leur aspect décoratif, ont progressivement trouvé place au potager. C'est le cas, bien connu, de la tomate, découverte par les conquérants espagnols dans

En planches rectilignes, le tracé du

Des opinions divergentes

Auteur d'un ouvrage à succès à la fin du XVII[e] siècle, *Instruction pour les jardins fruitiers et potagers* (1690), Jean-Baptiste de La Quintinie évoque l'agrément du jardin utilitaire : «*Que ce jardin soit en tout temps, non seulement propre pour la promenade et l'agrément, mais aussi abondant en bonnes choses pour la délicatesse du goût et la conservation de la santé* ». En louant, à diverses reprises, la « *beauté des espaliers* » et leur « *agréable symétrie* », il défend un point de vue bien différent de celui d'Antoine-Joseph Dezallier d'Argenville qui, dans *La Théorie et la Pratique du jardinage* (1709), établit une distinction catégorique entre les « *jardins de propreté* » (d'agrément) et les « *fruitiers* » ou « *potagers* » : «*Ce n'est pas qu'on blâme les jardins fruitiers & les potagers, ils ont leur mérite ; l'on convient même qu'il faut en avoir* […]. *Cependant tous ces potagers, tous ces fruitiers, quelques beaux qu'ils puissent être, sont toujours placés dans des lieux écartés & séparés des autres jardins ; preuve évidente qu'on les croit plus nécessaires pour l'utilité d'une maison que pour en augmenter la beauté & la magnificence* » ; avant d'ajouter cependant que « *tout le monde ne sera pas de cet avis* » : une manière un peu facile de nuancer son propos !

l'Amérique précolombienne et introduite sur le Vieux Continent au XVI[e] siècle. Appartenant à la famille des Solanacées, au même titre que la belladone et la mandragore très toxiques, elle suscite longtemps la méfiance des Français qui la qualifient pourtant de "pomme d'amour" mais la considèrent comme vénéneuse et préfèrent la cantonner au rôle de plante ornementale : "*Les pommes d'amour [...] servent à couvrir cabinets et tonnelles, grimpans gaiement pardessus [...]. La diversité de leur fueillage rend le lieu auquel l'on les assemble fort plaisant : et de bonne grace les gentils fruicts que ces plantes produisent, pendans parmi leur rameure... Leurs fruicts ne sont bons à manger : seulement sont-ils utiles en la médecine et plaisans à manier et flairer.*" (Olivier de Serres, *Le Théâtre d'agriculture et mesnage des champs*, 1600). Encore mentionnée comme plante d'ornement dans le catalogue Vilmorin de 1760, la tomate n'accède au statut de plante potagère qu'à la fin du XVIII[e] siècle et il faut attendre la seconde moitié du XIX[e] siècle pour qu'elle investisse véritablement la cuisine de l'Hexagone. Alors que la distinction établie entre "*végétaux utiles*" et "*d'agrément*" ne résiste pas toujours à l'analyse, celle qui oppose les jardins créés "*pour nos besoins*" ou "*pour nos plaisirs*" (*Encyclopédie* de Diderot) semble également un peu arbitraire. Dès l'âge baroque, le sujet fait débat si l'on en croit les opinions tranchées et contradictoires à ce propos d'A.-J. Dezallier d'Argenville et de J.-B. de La Quintinie (voir encadré ci-dessus). À l'époque contemporaine, le mélange des genres se pratique fréquemment, abolissant progressivement les frontières entre utilité et agrément. Ainsi en est-il au Château de Bosmelet (Seine-Maritime) où le Potager Arc-en-Ciel décline avec brio ses camaïeux de légumes, fleurs et fruits en quatre carrés Saphir, Ambre, Ivoire et Grenat. À Wesserling, dans le Haut-Rhin, plantes aromatiques et potagères mêlent subtilement leurs couleurs pour figurer d'élégants motifs textiles. À Laquenexy (Moselle) enfin, le centre d'expérimentation fruitière, actif depuis le début du XX[e] siècle, s'est récemment doté, sur l'initiative du conseil général, d'un superbe Jardin des Saveurs ouvert au public en 2008 : il réunit plusieurs jardins thématiques d'agrément mais dans lesquels les plantes alimentaires jouent souvent les vedettes.

Un terrain « planté et cultivé »

Assez similaires dans l'ensemble, les définitions du jardin s'accordent presque toutes sur le fait qu'il s'agit d'un lieu « *cultivé et planté* ». Elles insistent ainsi sur le rôle essentiel, voire incontournable d'après

jardin de l'Arquebuse (Dijon) répond à des impératifs fonctionnels.

Au Festival de Chaumont-sur-Loire, certaines réalisations font la part belle aux éléments inorganiques.

elles, tenu par le végétal. C'est oublier un peu vite que l'importance de ce dernier varie considérablement selon les réalisations. Certaines d'entre elles apparaissent même complètement dépourvues de plantes… et n'en portent pas moins le nom de jardin.

Ainsi, au Japon, le *kare-sansui*, « jardin paysager sec » en vogue dans les monastères zen à partir de la période Muromachi (1336-1573), se compose-t-il de gravier ratissé et de rochers sur lesquels s'installent, parfois seulement, quelques mousses. Support de méditation, il peut figurer symboliquement montagnes, îles, cascades et cours d'eau ou se réduire à une pure abstraction minérale. C'est le cas, semble-t-il, de celui du Ryoanji au nord-ouest de Tokyo qui se compose de quinze rochers subtilement disposés sur une aire de sable nu.

À l'époque contemporaine, des créations totalement inorganiques ont également vu le jour, par exemple dans le cadre du Festival de Chaumont-sur-Loire ou chez les paysagistes d'Amérique du Nord. Parmi ces derniers, Martha Schwartz, qui se réclame à la fois du surréalisme et du pop art, combine non conformisme, provocation voire sens de l'absurde et n'hésite pas à exclure tout végétal (vivant) de ses aménagements paysagers. Amatrice de couleurs vives et de matières synthétiques, volontiers iconoclaste, elle va même jusqu'à utiliser des plantes artificielles au risque de provoquer l'irritation des esprits un peu conservateurs !

Sans aller aussi loin, de nombreux paysagistes actuels se démarquent de la tendance du « végétal roi » développée à partir du XIX^{e} siècle. Soucieux de créer des effets visuels puissants tout en simplifiant l'entretien, ils restreignent délibérément leur palette de plantes. Utilisées de manière minimaliste, ces dernières deviennent alors un simple matériau parmi d'autres.

Si les termes « *planté* » et « *cultivé* » traduisent mal le rôle, parfois limité, joué par le végétal dans les jardins, ils manquent aussi terriblement de précision pour définir ceux-ci. Il est bien évident qu'en dehors du potager ou du verger le plus simple, dont l'unique fonction consiste à produire légumes ou fruits, les créations paysagères dignes de ce nom relèvent d'une démarche autrement plus complexe

Conception contemporaine et plantes alimentaires insolites, le « Potager d'un curieux » (Laquenexy) associe le plaisir du coup d'œil à celui de la découverte.

Roseaux et salicaires prospèrent, de manière presque spontanée, dans le parc du Val de Bièvre (l'Haÿ-les-Roses).

Résolument minéral, le jardin zen de Montvendre (Drôme) accorde une place restreinte au végétal.

que le fait de travailler la terre et d'y installer plants ou graines.
Avant même d'être « cultivés », les jardins sont d'abord « pensés » c'est-à-dire conçus en fonction d'un usage particulier, pour beaucoup d'entre eux avec un souci de l'esthétique. Ensuite, tandis que certains sont élaborés à la manière picturale – comme les parcs pittoresques du XVIII[e] siècle -, d'autres sont véritablement « construits » selon les règles des architectes. Il faut rappeler, à cet égard, que l'art des jardins reste inféodé à l'architecture de la fin du Moyen Âge jusqu'au XVIII[e] siècle et que quelques réalisations de cette époque, comme le Bosquet de la Colonnade à Versailles (de Jules Hardouin-Mansart), méritent indéniablement le qualificatif de « construites » mais peuvent difficilement se parer de celui de « cultivées » ! Même constat avec les jardins méditerranéens du début du XX[e] siècle ou ceux de la Renaissance italienne caractérisés par une très forte composante architecturale.
Ni « construit » ni véritablement « cultivé », mais simplement planté au départ, le Jardin en Mouvement, inventé par le paysagiste Gilles Clément, s'accommode mal, lui aussi, des définitions. En ce lieu où s'exprime la dynamique naturelle, que traduit le déplacement spontané des espèces, le jardinier se cantonne à un rôle d'observateur ou, au plus, de collaborateur. Les « plantations » y évoluent librement ou presque sur le modèle de la friche. Mis en place dans le parc André-Citroën à Paris, ce principe novateur, en limitant l'intervention humaine et la culture du terrain, invalide, au moins partiellement, la plupart des définitions.
Ces dernières, il est vrai, dépendent de chacun et les dictionnaires et encyclopédies ne peuvent, certes, prétendre refléter la diversité des conceptions sur le sujet (voir encadré), une diversité qui garantit, pour le plaisir de tous, celle des réalisations. ■

Les limites entre nature et jardin parfois s'estompent… (Parc de la Plage bleue, Valenton).

Inspirés des modèles italiens, les jardins de l'abbaye Saint-André à Villeneuve-les-Avignon présentent une très forte composante architecturale.

Pour prolonger la réflexion

Au-delà, et parfois bien loin, des définitions proposées par les dictionnaires et encyclopédies, s'expriment des conceptions très diverses du jardin comme en témoignent les exemples ci-dessous.

• **Roberto Burle Marx** (paysagiste brésilien) : « *Un jardin* […] *est la nature organisée, où l'intention de l'artiste est de mettre en évidence la beauté des couleurs et des formes, le rythme, les volumes ordonnés. C'est l'instauration des harmonies, la création des contrastes, l'ensemble étant une trame où chaque élément est indispensable* » (cité dans *Jardins lyriques, Roberto Burle Marx*, Martha Iris Montero, 2001).

• **Gilles Clément** (paysagiste français) : « *Le jardin combine l'industrie de l'homme et l'inventivité de la Nature. Il résume l'histoire ancienne et se présente comme le théâtre privilégié des relations des êtres conscients – l'humanité – avec le reste de l'univers supposé agir par intuition et génie* » (dans *Gilles Clément, une écologie humaniste*, Gilles Clément et Louisa Jones, 2006).

• **Michel Baridon** (historien des jardins) : « *Les jardins sont une représentation de la nature et ils témoignent des découvertes que font les artistes et les architectes quand ils se détournent d'une certaine image du monde pour en proposer une autre* » (dans *Les Jardins*, Michel Baridon, 1998).